

École

PRENDRE UN ENFANT PAR LA MAIN

En Seine-Saint-Denis, l'association l'École enchantiée accompagne les enfants dans leur scolarité. Une mission qui va de pair avec l'accès aux droits des familles précaires.

PAR ADÉLAÏDE ROBAULT

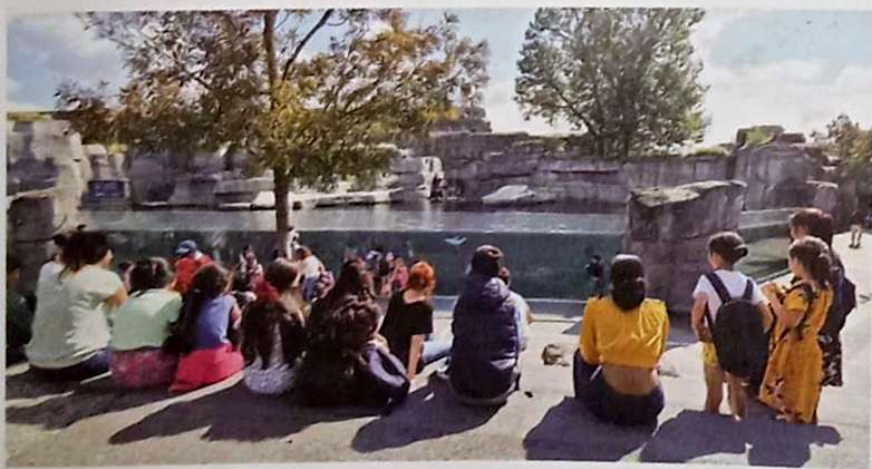
L'air est humide et froid en ce matin de septembre, encore lourd de la pluie de la veille. La canicule semble passée et le bidonville du Jardin-école, à Montreuil, s'éveille doucement. Des femmes prennent un café en fumant leur première cigarette devant les maisonnettes construites avec des matériaux de récupération. « *Buna ziua !* » Julie André et Aude Jolivet, médiatrices de l'association l'École enchantiée, saluent tout le monde en roumain et frappent aux portes pour s'assurer que les enfants sont debout.

Des mamans sortent la tête, plus loin une petite fille bien peignée se prépare avec coquetterie. Le platz, c'est-à-dire « la

Place », comme disent les Roms pour désigner leur lieu de vie, est petit, une ruelle en U bordée de cahutes. Comme souvent, cet habitat est voué à disparaître : un arrêté d'expulsion a été délivré. Peu importe, le rituel est le même chaque matin d'école. Les médiateurs de l'association viennent s'assurer qu'il n'y aura pas d'absents, ils discutent avec les parents, prennent des nouvelles d'un enfant malade et accompagnent des écoliers jusqu'à leur établissement.

Créée en 2018, l'École enchantiée répond à un constat : quand on habite un squat, un bidonville ou qu'on n'a pas de papiers, la scolarisation se heurte à de multiples obstacles, culturels, économiques, administratifs... Ces conditions de vie ne favorisent pas l'assiduité des enfants. Pour la garantir, il faut proposer un accompagnement global aux familles. Les médiateurs les aident à accéder au droit commun (inscription à la sécurité sociale, à l'école...). En amont, ils préparent les enfants qui n'ont jamais été scolarisés ni séparés de leurs parents, pour rendre cette étape plus douce. Et, chaque matin, accompagnent en classe les écoliers qui en ont besoin.

1. ecolepourtous.org



En France, la scolarisation est obligatoire dès l'âge de 3 ans. Pourtant, en septembre 2022, on estimait à 100 000 le nombre d'enfants qui n'avaient pas pu rejoindre les bancs de l'école. « *Cela concerne tous ceux qui vivent en situation d'extrême précarité, qu'ils soient demandeurs d'asile syriens, mineurs non accompagnés (MNA), originaires d'Afrique de l'Ouest, vivant en aire d'accueil des gens du voyage ou résident à Mayotte ou en Guyane* », explique l'avocate Anina Ciuciu. Cette juriste a obtenu avec le collectif #École pour tous¹, dont elle est la marraine, la simplification de la procédure d'inscription scolaire.

DES MAIRIES QUI PIÉTINENT LA LOI

Depuis 2020 et la loi dite « pour une école de la confiance », la pièce d'identité de l'enfant et celle de son responsable légal suffisent, avec un justificatif de domicile dont la preuve peut être apportée par une déclaration sur l'honneur des parents. « *La mairie peut demander à vérifier la réalité du domicile a posteriori, mais le droit à la scolarité est inconditionnel et prime toute autre considération*, résume l'avocate. *Peu importe la nationalité, le lieu de vie ou le statut administratif des parents. Cela ne compte pas.* » Dans les faits, de nombreuses collectivités territoriales nient ce droit en exigeant illégalement une longue liste de documents.

Exigence impossible à satisfaire pour les parents qui vivent en habitat précaire et informel (squat, bidonville, terrain réservé au gens du voyage, rue...), et encore plus pour les non-francophones. Anina Ciuciu porte régulièrement des contentieux devant les tribunaux administratifs par la voie du référé liberté du fait de la violation manifeste du droit à l'instruction, qui est une liberté fondamentale.

Systématiquement, le magistrat ordonne à la mairie d'inscrire l'enfant. Toutefois, ce genre de politique est lourd de conséquences. Les parents dépensent du temps et de l'énergie pour faire respecter la loi. Pendant ce temps, les enfants accusent un retard pédagogique préjudiciable. À Stains, en 2020, il a fallu neuf mois pour que sa mère obtienne, par injonction judiciaire, l'inscription d'une fillette de 5 ans vivant en bidonville. Malgré cela, la mairie a continué d'exiger des justificatifs de domicile superflus. Et il en va de même à Tremblay-en-France, Noisy-le-Grand, au Blanc-Mesnil ou encore à Mayotte. Un rapport de l'Unicef datant du mois de septembre estime que les MNA peuvent perdre jusqu'à trois ans de scolarité du fait de ces entraves administratives. >>>

LE CHIFFRE

3000

ENFANTS

ont été scolarisés en 2021-2022 dans le cadre de la politique de résorption des bidonvilles, grâce au déploiement de plus de 40 médiateurs dans une quinzaine de départements depuis 2020.

Pas question de se perdre de vue pendant les vacances scolaires ! Les médiateurs de l'École enchantée emmènent les enfants en excursion à Paris et dans les alentours, proposent des activités. Jardinage, accrobranche, poterie et sortie à l'aquarium, le programme est riche et varié. Des ados sont même partis randonner dans le Gévaudan en compagnie d'une autre association.



PLAIDOYER

Le récent Pacte des solidarités a prévu la création d'un observatoire de la non-scolarisation et le renforcement de la médiation scolaire.

Concernant les enfants « mal logés », le document vise « 100 % de scolarisation effective en vue de garantir l'assiduité de tous » et un accompagnement scolaire. Un objectif auquel travaillent les associations de terrain depuis longtemps et dont il sera temps d'évaluer la réalisation le 24 janvier 2024, à l'occasion de la Journée internationale de l'éducation.

En attendant, toutes portent un plaidoyer en faveur d'une « trêve scolaire » qui empêcherait les expulsions de septembre à fin juin, pour garantir aux élèves une année stable, sans rupture.

CONTACT

► ecole-enchantiee.weebly.com/
Cette association reconnue d'intérêt général peut recevoir des dons.

>>> Paradoxalement, les associations comme l'École enchantée, soutenues par des fonds publics, pallient sur le terrain les dysfonctionnements des institutions que l'État, qui abonde leurs finances, ne corrige pas, voire entretient.

UNE RENTRÉE « SPORTIVE »

En 2022, les six salariés de l'association sont intervenus dans quatorze bidonvilles et squats à Montreuil, deux bidonvilles à Rosny-sous-Bois, un autre à Fontenay-sous-Bois et encore un à Bobigny. En tout, 200 enfants ont bénéficié d'un accompagnement. La rentrée de septembre 2023 a été « sportive ». « Nous suivons deux gros bidonvilles et plusieurs squats, précise Julie André. On y est tous passés la semaine précédant la rentrée pour rappeler la date aux familles et, le jour J, nous avons accompagné une soixantaine d'élèves de primaire, des collégiens et des lycéens dans une dizaine d'établissements. »

L'École enchantée a aussi distribué 150 sacs à dos avec tout le matériel scolaire nécessaire. Dans son local, au rez-de-chaussée d'un HLM du centre-ville, les enfants peuvent participer à des activités d'arts plastiques, trouver du soutien scolaire et de l'aide pour dégoter un stage de troisième ou choisir leur orientation. Et pendant les vacances, les membres de l'École enchantée et leurs bénévoles organisent des sorties. Tout est fait pour nourrir le lien tissé avec les enfants et leurs parents et faire en sorte que personne ne lâche l'école.

PEUR, RACISME ET MANQUE DE MOYENS

D'autres freins tiennent les enfants à l'écart de l'école. « Beaucoup de parents sont dans l'incertitude du lendemain, et nombre d'entre eux n'ont pas été scolarisés dans leur pays d'origine. Ils ont une vision floue de l'école, explique Julie André. Certains craignent aussi qu'on leur enlève leurs enfants. »

À cela s'ajoute la peur du racisme, de la maladie – aller chez le médecin est cher et complexe quand on est sans couverture santé – ou le manque de vêtements adaptés pour les jours de pluie. « Certains enfants décrochent parfois à cause d'un traumatisme, parce qu'ils ont vécu un incendie, complète Marine Terré, chargée de suivi administratif et budgétaire. Les conditions de vie sont difficiles et la scolarité est secondaire pour les parents, qui pensent d'abord à trouver de quoi manger. Notre travail consiste à les aider à faire de la place dans leur tête pour l'école. »

CRÉER UN CERCLE VERTUEUX

Les préjugés et ces craintes expliquent l'importance de créer un lien entre l'école et les familles, grâce à des visites et à un accueil personnalisés en classe, et en facilitant les contacts avec les enseignants. En travaillant « à long terme et avec persévérance, ça marche », constate Marine Terré. Le but est de créer un cercle vertueux. « Les parents réticents sont rassurés de voir que cela se passe bien pour des enfants scolarisés, complète Julie André. Et si cela se passe bien pour leurs voisins, ils se disent que cela peut être le cas pour eux. »

L'association est aussi un interlocuteur précieux pour les enseignants, qui ne possèdent pas toutes les clefs pour comprendre ce qui se cache derrière l'absentéisme de certains élèves. Maîtriser la langue roumaine, comme le font certains médiateurs de l'École enchantée, permet de faire passer des messages par un autre canal de communication, plus efficace, que les notes en français dans le carnet de liaison. ■